

11 février 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ACANTHE DEVELOPPEMENT

(Eurolist)

Par courrier du 11 février 2008, la société anonyme Paris Hôtels Roissy Vaugirard, P.H.R.V. (1) (31, rue Danielle Casanova, 75001 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 février 2008, par suite d'une acquisition d'actions ACANTHE DEVELOPPEMENT sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ACANTHE DEVELOPPEMENT et détenir 4 355 295 actions ACANTHE DEVELOPPEMENT représentant autant de droits de vote, soit 5,001% du capital et des droits de vote de cette société (2).

-
- (1) Dont les principaux actionnaires sont le groupe AGF pour 31%, le groupe GMF pour 31% et la société Cofimur-Cofitem pour 30%.
- (2) Sur la base d'un capital composé de 87 087 378 actions représentant autant de droits de vote.